



Don Quichotte

N° 34

Bulletin de l'association Don Quichotte L'érable 28250 DIGNY

mai - juin 2021

Nous sommes cernés (suite)

Nous écrivions fin 2020 pour la revue Le Perche et vous, sous le titre Nous sommes cernés: " Si, pendant un quart de siècle, nous avons réussi à écarter le danger éolien, ce n'est pas le cas de certains de nos voisins: le symbole phallique ridicule de Thimert Gâtelles à 6 km au nord de Digny, les six machines de Fontaine la Guyon à 10 km à l'est et celles de Marcheville à 20km au sud sont là, qui nous cernent, visibles sur la ligne d'horizon de nuit comme de jour.



Nord, Est, Sud, l'encerclement n'était que partiel. Voici que la menace se précise à l'Ouest!

Figurez -vous que Total Quadran, filiale de Total, développeur de projets solaires et récemment acquéreur de Vent d Oc, plante ses griffes géantes dans plusieurs communes de l'Orne ainsi que dans l'Eure et prospectait en cette deuxième moitié de 2020 dans notre communauté de communes : Boissy-les-Perche, Rueil la Gadelière, la Chapelle Fortin, Rohaire, Morvilliers, Lamblore, et la Ferté-Vidame !

C'est fortuitement qu'un habitant de La Chapelle Fortin, Monsieur Christophe Méritet, a découvert les projets de Total dans sa commune.

Il enquête et découvre l'existence d'un projet d'implantation de plusieurs éoliennes de 220 mètres de hauteur touchant tout le nord ouest des Forêts du Perche.

Une association est aussitôt créée : Agissons Pour le Développement Durable de notre Environnement (APDDE) qui lance immédiatement une pétition. Plus de 500 signatures et autant de mails de soutien sont réunis rapidement !

Alerté, Monsieur Xavier Nicolas, président de la comcom des Forêts du Perche, **fait voter à l'unanimité du conseil communautaire** du 10 décembre 2020 la résolution suivante :

22-IMPLANTATION DE PARCS EOLIENS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Forêts du Perche expose les points suivants : Si le développement de l'énergie éolienne a suscité à l'origine de l'enthousiasme avec la promesse de permettre à la France de lutter contre le réchauffement climatique en faisant diminuer nos émissions de gaz à effet de serre, l'implantation des parcs éoliens provoque aujourd'hui des oppositions de plus en plus fortes de la part des citoyens. En effet, apparaît depuis quelques années la face sombre des projets éoliens : bétonnage du sol, paysages dévisagés, effets stroboscopiques, impacts écologiques notamment sur l'avifaune...Particulièrement dans notre territoire où le paysage constitue une richesse, l'implantation d'un parc éolien représente une atteinte majeure au paysage dans lequel il s'insère. D'ailleurs, le Parc Naturel Régional du Perche a délibéré, lors de son Bureau du 12 octobre 2020, pour adopter une motion contre les éoliennes.

Une proposition de loi est d'ailleurs actuellement en débat à l'Assemblée Nationale, visant à faire cesser ce qui relève aujourd'hui d'un développement à marche forcée des parcs éoliens, imposé contre les citoyens. En outre, notre Communauté de Communes des Forêts du Perche élabore actuellement son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) au travers duquel nous allons être amenés à encadrer précisément et réglementairement le développement de l'énergie éolienne. C'est pourquoi, dans l'attente de ce PLUI et en parallèle de la proposition de loi en débat actuellement à l'Assemblée Nationale, il est impératif de refuser l'implantation de projets éoliens sur notre territoire. Comme suite à l'exposé de Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Forêts du Perche, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, acte le refus de l'installation de projets éoliens sur le territoire de la communauté de communes, dans l'attente de l'approbation de son PLUI. Nous remercions vivement tous les élus qui ont pris part à ce vote.



Face à ce ramdam, Total Quadran a annoncé ne pas donner suite mais l'expérience a montré que lorsque les promoteurs éoliens sont mis à la porte ils reviennent souvent par la fenêtre avec le soutien du corps préfectoral. Pour éviter que toutes les communes concernées ne votent une résolution générique comparable à celle votée en 2015 à Digny à savoir:

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par
10 VOIX CONTRE,
3 ABSTENTIONS,
2 VOIX POUR,*

*se prononce défavorablement à l'implantation
d'éoliennes sur la Commune de Digny*

le sous-préfet a fait, en Mars 2021, la tournée des popotes et demandé que rien ne soit voté qui aille à l'encontre de la politique de la ministre écolo-bobo Barbara Pompili.

Pour que ce haut fonctionnaire fasse remonter vers sa ministre l'opinion des habitants des Forêts du Perche, l'APDDE va demander un rendez-vous et lui remettre un constat d'huissier certifiant le nombre de signataires de la pétition ainsi que le nombre de mails de soutien.

En coordination avec Don Quichotte, l'APDDE va se pencher maintenant sur la refonte du plan local d'urbanisme intercommunal (PLU-I voir notre article dans le bulletin n° 30) et s'assurer que celui-ci protège efficacement les intérêts des Forêts du Perche, de ses communes et de ses habitants, tout comme le faisait le PLU-I de l'ancienne Communauté de Communes de l'Orée du Perche où il était acté que, sur les zones Agricoles et Naturelles, toute construction et installation d'éoliennes d'une hauteur égale ou supérieure à 12 mètres et à usage autre que domestique était interdite...

Décision du tribunal administratif

Le tribunal administratif de Nantes a constaté la détérioration de l'environnement des occupants d'habitations proches d'éoliennes et leur a accordé par jugement du 18 décembre 2020 une baisse de taxe foncière. Le jugement constate que :

- les éoliennes sont bien un motif de déclassement fiscal.
- les éoliennes ont un impact négatif sur la valeur des biens des riverains.
- les nuisances environnementales des éoliennes sont reconnues pour les particuliers comme elles l'étaient déjà pour les collectivités locales.

Les habitants de Fontaine La Guyon vont-ils se réveiller et demander une baisse de leur taxe foncière en s'appuyant sur cette jurisprudence ?



Votre situation		Votre situation	
Adresse de l'habitation	11, rue de la République 44100 Fontaine La Guyon	Montant à payer	1 200,00 €
Montant de l'impôt	100,00 €	Montant de l'impôt	1 200,00 €
Montant de l'impôt	100,00 €	Montant de l'impôt	1 200,00 €

Vous êtes redevable du montant figurant dans le cadre de votre situation ci-dessus (montant à payer).
Si vous avez opté pour l'impôt au forfait, vous devez payer le cadre ci-dessus.
Si vous avez opté pour l'impôt au forfait, vous devez payer le cadre ci-dessus.
Si vous avez opté pour l'impôt au forfait, vous devez payer le cadre ci-dessus.
Si vous avez opté pour l'impôt au forfait, vous devez payer le cadre ci-dessus.

Taxes foncières 2018		Taxes foncières 2018	
Montant de l'impôt	100,00 €	Montant de l'impôt	1 200,00 €
Montant de l'impôt	100,00 €	Montant de l'impôt	1 200,00 €
Montant de l'impôt	100,00 €	Montant de l'impôt	1 200,00 €



Enfouissement

Madame Lorin, maire de Digny, a répondu à nos questions portant sur l'avancement du plan d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques.

Pour commencer, quelques bonnes nouvelles avec la suppression d'une dizaine de poteaux électriques rue George Sand sur la période 2020-2021 (**ce qui marquera la fin de l'enfouissement dans le bourg**) et l'enlèvement d'une quinzaine de poteaux au lieu-dit Bellandas dès 2020, étant cependant noté que, malheureusement, là où il y a des poteaux téléphoniques, ils restent. Notons au passage que sur le mandat 2020-2026 la municipalité va reprendre les travaux d'enfouissement du réseau électrique dans les lieux dits, terminant Bellandas, puis réalisant le Charmoy et la Chèverrie.

On pourrait croire qu'une fois les travaux terminés dans une rue, le problème est réglé. Que nenni ! Mme Lorin nous informe qu'elle doit se battre avec l'opérateur téléphonique en charge du déploiement de la fibre (SFR en l'occurrence) qui ose demander l'autorisation d'implanter des poteaux dans des rues

où tous les réseaux ont été enfouis! Il serait temps que la dite société mette en place une démarche RSE¹ (responsabilité sociétale de l'entreprise).



A l'occasion de ces deux entretiens nous avons aussi abordé la question des lignes 20 000 volts en faisant remarquer qu'Enedis en enfouit certaines à Pontgouin et à Favières mais que ces travaux s'arrêtent net en bordure de la commune de Digny sans

que l'on ne comprenne pour quelle raison!

Cela est d'autant plus étonnant que les agriculteurs qui exploitent en bordure de Pontgouin par exemple sont demandeurs et que d'autres exploitants se plaignent d'avoir jusqu'à **onze poteaux** sur une même parcelle, le réseau « moyenne tension » partant dans tous les sens à ces endroits, tel un véritable échangeur autoroutier. Ces implantations multiples gênent l'exploitation, la rendant même dangereuse quand les fils se rapprochent du haut des moissonneuses modernes. La suite qui sera donnée aux demandes de ces agriculteurs sera traitée dans

Les préfets seront évalués sur l'application des réformes prioritaires.

Pas d'éoliennes pas de promotion! Ca sent @barbarapompili...

Je cède au complotisme ? Peut être, mais j'observe que le préfet du Var avait publié en mai 2020 un arrêté allant à l'encontre du jugement du tribunal administratif (jugement confirmé par l'arrêt de la cour d'appel en mars 2021) et autorisé le promoteur éolien Provençialis qui défigurait la montagne de la Sainte Victoire à continuer ses travaux et à exploiter.

Le préfet a été promu directeur de cabinet de Richard Ferrand...Bien anticipé !

¹ Une entreprise qui pratique la RSE va donc chercher à avoir un **impact positif sur la société**, à **respecter l'environnement** tout en étant **économiquement viable**. Un équilibre qu'elle va construire avec l'aide de ses **parties prenantes**, c'est à dire ses collaborateurs, ses clients, ses fournisseurs, ses actionnaires ou les acteurs du territoire.



L'immobilier dans le Perche

Le journal économique Les Echos a publié le 30 avril un article sur l'évolution de l'immobilier en zone rurale. Pays d'Auge, Pays basque, Perche,...toutes les régions sont passées au peigne fin.

En ce qui concerne le Perche l'auteur de l'article écrit: " Autre spot favori des parisiens: le Perche...Ce vaste territoire rural offre de charmantes maisons typiques... Desservi par la nationale 12 et par l'A10...le Perche plait pour sa géographie et son cadre verdoyant.

Les acheteurs recherchent une maison au calme, loin de la route et de potentiels voisins afin d'éviter toutes nuisances sonores et visuelles...Sébastien Delambert, à la tête de quatre agences immobilières déclare:"

Depuis un an la valeur des maisons de campagne a tendance à augmenter, notamment les beaux biens. Des que l'on en rentre un, il se vend presque aussitôt. Cela se compte en jours et la transaction se boucle souvent dans la fourchette haute de l'estimation."

Ici on peut dénicher d'anciennes fermettes sans prétentions, à restaurer, dès 120 000€. Toutefois les prix

peuvent monter à 500 000€ voire 1 million d'euros pour des maisons plus grandes et plus nobles."



Comme quoi notre environnement est apprécié pour son calme, la qualité des paysages et du bâti du Parc Naturel régional du Perche, la proximité de Paris, la facilité des liaisons (N12, A10, gares de Courville, La Loupe, Verneuil Chartres et Dreux), l'absence de nuisance sonores et visuelles.

Notre intérêt collectif, c'est de continuer à préserver cet environnement de qualité...

Adhérez à Don Quichotte

Je soussigné

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal.....Ville.....email:

Déclare adhérer aux objectifs de Don Quichotte, association pour la protection de l'environnement des Forêts du Perche et des environs « 5 LD L'érable 28250 DIGNY » et demande à adhérer en tant que :

- ◆ Membre et je joins à ce bulletin un chèque de **10 € à l'ordre de Don Quichotte**
- ◆ Rajouter **5 € par membre de la même famille**
- ◆ Nom :Prénom :
- ◆ Nom :Prénom :
- ◆ Nom :Prénom :
- ◆ Membre donateur et je joins à ce bulletin un chèque de **50 € à l'ordre de Don Quichotte**

Fait à : Le..... Signature